Séance ordinaire du 6 septembre 2011

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE MONT-JOLI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU SIXIÈME (6^E) JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MIL ONZE (2011) À COMPTER DE 20H30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI.

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire

M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1

M. Normand Gagnon, conseiller du district 2

Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3

M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4

M. Marcel Dubé, conseiller du district 5

M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Aucuns contribuables n'assistent à la séance alors que trois (3) membres du personnel cadre de la Ville, soient messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, ainsi qu'Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Sont également présents, madame Sonia Lévesque du Journal L'Information, de même que messieurs, Daniel Ménard et Stéphane Gagné de la Télévision de la Mitis.

11.09.422

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION.

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Les membres du conseil reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

11.09.423 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

- 1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
- 2. Approbation de l'ordre du jour.
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance du lundi 8 août 2011 à 20h30.

4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

Comptes réguliers : 345 217,01 \$
Comptes pré-autorisés : 575 019,78 \$

ADMINISTRATION

- 5. Demande d'appui pour l'augmentation du financement statutaire des organismes de bassins versants du Québec et la mise sur pied de programmes de financement gouvernementaux pour la mise en œuvre des actions des plans directeurs de l'eau.
- 6. Demande d'appui pour l'acquisition du phare de Pointe-Mitis par la Ville de Métis-sur-Mer.
- 7. Demande d'appui à la relance de Bois d'œuvre Cédrico Inc.
- 8. Motion de félicitations à l'équipe féminine Bombardiers U14 à la coupe des 3 de Baie-Comeau.
- 9. Motion de félicitations aux membres du comité organisateur de la deuxième édition de la Fresqu'Ô Fête.
- 10. Motion de félicitations au personnel horticole du service des travaux publics et aux membres du comité d'embellissement.
- 11. Message de sympathie à monsieur Denis Dubé à la suite du décès de son père.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 12. Autorisation de participation au colloque annuel de la fondation rues principales pour madame Susye Lévesque.
- 13. Autorisation de vente du lot 3 755 979 du cadastre du Québec à madame Nathalie Lepage.
- 14. Autorisation de vente de terrains du secteur touché par le règlement de zonage aérien.

FINANCES

- 15. Autorisation de signature d'un nouveau protocole d'entente entre les Chevaliers de Colomb du conseil de mont-joli et la ville de Mont-Joli.
- 16. Autorisation de versement de dons.
- 17. Autorisation d'un paiement à la municipalité de Sainte-Flavie pour la compensation de l'annexion de l'institut Maurice-Lamontagne.
- 18. Dépôt des comptes à recevoir au 31 août 2011.
- 19. Dépôt et acceptation des indicateurs de gestion.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 20. Implantation d'un registre de contrôle des déplacements des employés utilisant des véhicules de la Ville de Mont-Joli.
- 21. Autorisation de participation à une formation de la COMAQ sur la gestion des terrains contaminés.

22. Autorisation de formation à madame Céline Bérubé.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 23. Autorisation de versement d'une compensation aux aide-moniteurs du camp de jour 2011.
- 24. Adoption du règlement 2011-1259 modifiant le règlement 2010-1234 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activité de la Ville.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

25. Autorisation de versement de l'aide financière pour le service de brigadiers scolaires.

TRAVAUX PUBLICS

- 26. Ratification de l'adjudication d'un mandat de services professionnels à la firme BPR pour une étude pour la disposition des alluvions ou boues déshydratées dans le cadre de la mise aux normes de l'usine de filtration de l'eau potable.
- 27. Autorisation de paiement du décompte progressif # 1 pour la rénovation de la façade de l'Hôtel de Ville de Mont-Joli.
- 28. Ratification d'adjudication d'un mandat de services professionnels à monsieur Nelson Banville, arpenteur géomètre

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 29. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure de monsieur Martin Caron pour le 1759, rue côté à Mont-Joli.
- 30. Adoption du règlement 2011-1256 concernant l'élagage des arbres, arbustes et haies ainsi que les mesures à adopter afin de contrer le fléau des « nodules noirs » ou de « la maladie du cerisier ».

AFFAIRES NOUVELLES

- 31. Adjudication d'un mandat de services professionnels pour le prolongement des services de l'avenue Pierre-Normand.
- 32. Période des questions.
- 33 Clôture et levée de l'assemblée

11.09.424 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 8 AOÛT 2011 À 20H30

CONSIDÉRANT que les membres du conseil confirment avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du lundi 8 août 2011 à 20h30;

CONSIDÉRANT que de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 8 août 2011 à 20 h 30 en sa forme et teneur.

11.09.425 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité :

- que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 345 217,01 \$;
- et que le conseil ratifie le paiement des comptes pré autorisés au montant de 575 019,78 \$.

ADMINISTRATION

11.09.426

DEMANDE D'APPUI POUR L'AUGMENTATION DU FINANCEMENT STATUTAIRE DES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS DU QUÉBEC ET LA MISE SUR PIED DE PROGRAMMES DE FINANCEMENT GOUVERNEMENTAUX POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DES PLANS DIRECTEURS DE L'EAU

CONSIDÉRANT les travaux de la *Commission Legendre* sur l'étude des problèmes juridiques de l'eau de 1972;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi sur la qualité de l'environnement en 1972;

CONSIDÉRANT les travaux de la *Commission Pearse* sur la politique fédérale des eaux qui proposait, en 1985, comme première recommandation d'adopter comme principe de base la politique fédérale des eaux de la gestion intégrée par bassin versant;

CONSIDÉRANT le *Symposium sur la gestion de l'eau* tenue à Montréal en 1997 qui a reconnu l'importance de la gestion de l'eau par le bassin versant;

CONSIDÉRANT les conclusions de la *Commission Beauchamp* qui proposaient, en 1998, dans son rapport *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur*, de réformer la gouvernance étatique de l'eau, définir la gestion hydrique par bassins versants comme le mode de gestion au Québec et de créer des organismes de bassins versants et de percevoir des redevances sur la consommation de l'eau;

CONSIDÉRANT l'adoption du Cadre général d'orientation de la future politique sur la gestion de l'eau de 2000;

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Politique nationale de l'eau* en 2002 qui propose comme l'un des grands principes de l'eau, la gestion durable, intégrée et avec efficacité, équité et transparence;

CONSIDÉRANT les principes nouveaux de gestion de la *Politique nationale* de l'eau qui stipule que « L'eau sera gérée de manière intégrée et non de manière sectorielle », que « la gestion sera territoriale, appuyée sur le leadership local et régional des acteurs, mais selon le bassin versant qui devient alors la référence géographique pour la prise en compte globale des usages et des plans d'action », que « L'approche sera participative », que « La concertation sur les enjeux et les actions de même que la conciliation des intérêts conflictuels seront les outils à la base des décisions »;

CONSIDÉRANT la première orientation de la *Politique nationale de l'eau* qui propose de « Réformer la gouvernance de l'eau » et les engagements

qui y sont rattachés, « Mettre en place la gestion par bassin versant », « Instaurer des instruments économiques pour la gouvernance, redevances de prélèvements et de rejets »;

CONSIDÉRANT l'adoption en 2009 de la *Loi affirmant le caractère collectif* des ressources en eau et visant à renforcer leur protection qui confirme le statut juridique de l'eau;

CONSIDÉRANT la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection qui reconnaît les principes d'utilisateur-payeur, de prévention, de réparation et d'accès pour toute personne à l'information transparente et de participation à l'élaboration des décisions:

CONSIDÉRANT la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection qui reconnaît la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassins hydrographiques;

CONSIDÉRANT la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection qui reconnaît la « constitution d'un organisme (pour chacune des unités hydrographiques que le ministère indique) ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs »;

CONSIDÉRANT la publication des avis de reconnaissances de tous les organismes de bassins versants dans les régions concernées conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*;

CONSIDÉRANT les ressources financières accordées aux organismes de bassins versant depuis 2002, soit 65 000\$ entre 2002 et 2009 et une moyenne de 125 000\$ depuis 2009, qui ne représentent que 1,63% du 1,04 milliard alloué de 2003 à 2008 par le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassin versant;

CONSIDÉRANT l'absence de plan d'action de la gestion intégrée des ressources en eau pour la mise en œuvre des 57 engagements de la Politique nationale de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE 17 plans directeurs de l'eau (PDE) ont déjà été approuvés par le ministre du MDDEP, conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, et que les autres le seront d'ici 2013;

CONSIDÉRANT l'absence de programmes de financement pour la promotion, la mise en œuvre et le suivi des actions découlant des plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants;

CONSIDÉRANT le nombre très important d'acteurs de l'eau qui doivent se concerter dans chacune des zones hydrographiques;

CONSIDÉRANT l'étendue territoriale très importante des zones hydrographiques;

CONSIDÉRANT les ressources humaines importantes qui sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission, soit élaborer, mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et en suivre la mise en œuvre, tout cela annuellement pour l'ensemble d'une zone hydrographique conformément à la convention qui lie le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT l'expertise des organismes de bassins versants qui œuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau depuis l'adoption de la Politique nationale de l'eau;

POUR CES MOTIFS; il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie de soutenir l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec et le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec dans leurs demandes concernant :

- l'obtention d'un financement statutaire annuel de 350 000 \$ par OBV dans le cadre d'une convention sur 5 ans dont le montant est indexé annuellement;
- par principe d'équité, la mise sur pied d'un portefeuille d'un montant de 4 M \$ disponible aux OBV présentant des caractéristiques territoriales particulières et qui respectent les critères d'attribution qui seront déterminés préalablement en collaboration avec le MDDEP;
- la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en œuvre des actions des plans directeurs de l'eau.

11.09.427 DEMANDE D'APPUI POUR L'ACQUISITION DU PHARE DE POINTE-MITIS PAR LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER

CONSIDÉRANT QUE le Phare de Pointe-Mitis est un symbole culturel pour la communauté de Métis-sur-mer;

CONSIDÉRANT QUE le Phare a servi d'aide à la navigation pendant plus de cent ans et de centre de recherche en foresterie et sciences marines;

CONSIDÉRANT QUE le Phare de Pointe-Métis est jugé excédentaire par le Gouvernement Fédéral et est éligible pour une acquisition dans le cadre de la Loi sur la protection des phares patrimoniaux 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer désire acquérir le Phare de Pointe-Mitis afin de préserver ce symbole historique de la région;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie d'appuyer la Ville de Métis-sur-Mer à se porter acquéreur du Phare de la Pointe-Mitis afin de préserver l'héritage maritime de la région et d'y poursuivre des activités scientifiques et culturelles.

11.09.428 DEMANDE D'APPUI À LA RELANCE DE BOIS D'ŒUVRE CÉDRICO INC.

CONSIDÉRANT QUE Bois d'œuvre Cédrico inc. a annoncé le 11 août dernier la fermeture des usines de Causapscal et de Price ainsi que l'arrêt de ses travaux sylvicoles et d'abattage en forêt dans les MRC de La Matapédia et de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE le chiffre d'affaires d'une dizaine d'entreprises forestières, sylvicoles, de camionnage et d'abattage des MRC de La Mitis, de la Matapédia, de Bonaventure et du Témiscouata dépend principalement et en bonne partie des activités de Bois d'œuvre Cédrico inc.;

CONSIDÉRANT QUE lorsque l'entreprise Bois d'œuvre Cédrico Inc. cesse ou ralentit ses activités cette situation entraîne un effet domino dévastateur pour l'activité économique de notre circonscription et de l'Est-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette situation compromet plus de 560 emplois directs ainsi qu'une masse salariale de près de 20 M \$.

CONSIDÉRANT QUE les usines FF Soucy de Rivière-du-Loup, Uniboard Canada Inc. à Sayabec, Félix Huard à Sainte-Luce, Bois CFM à Causapscal, Bois Serco à Saint-Vianney et Tembec à Matane s'approvisionnent à moindre coût auprès de Bois d'œuvre Cédrico Inc. en raison de la courte distance qui les sépare;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêt des opérations de Bois d'œuvre Cédrico Inc. aura un impact majeur sur les coûts de production de ces usines et par le fait même, plus de 1 000 emplois indirects sont menacés;

CONSIDÉRANT QUE Bois d'œuvre Cédrico Inc. est un maillon indispensable à la vitalité et à la viabilité économique de ces usines;

CONSIDÉRANT QUE ces travailleurs provenant du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie n'ont pas accumulé assez de semaine de travail pour se qualifier à l'assurance-emploi et se retrouvent sans revenu risquant ainsi de quitter notre région pour se trouver un autre emploi ou de se retrouver à la sécurité sociale;

CONSIDÉRANT QUE nos entreprises et nos municipalités ne peuvent perdre des travailleurs qualifiés et expérimentés de la sorte surtout dans un contexte de rareté de main-d'œuvre et de dévitalisation;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de boisés privés qui vendent jusqu'à 160 000\$ de bois par semaine à Bois d'œuvre Cédrico inc. sont aussi durement touchés par l'arrêt des opérations;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit bien souvent d'agriculteurs et de travailleurs forestiers qui doivent déjà composer avec les difficultés économiques de notre région;

CONSIDÉRANT QUE la richesse foncière uniformisée des municipalités de Price, Lac-au-Saumon et Causapscal est affectée par cette situation;

CONSIDÉRANT QUE ces mêmes contribuables des MRC de la Matapédia et de La Mitis qui risquent de perdre leur emploi subiront aussi une hausse de taxes puisqu'il s'agit de vases communicants;

CONSIDÉRANT QUE les difficultés de Bois d'œuvre Cédrico inc. ont d'importantes répercussions sur la fréquentation de nos écoles et de nos commerces qui a déjà diminué considérablement au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QUE le centre de formation professionnelle en foresterie de l'Est-du-Québec a développé un partenariat financier avec Bois d'œuvre Cédrico inc. pour l'offre des programmes d'études suivants : *Travail sylvicole, Abattage façonnage des bois et Conduite de véhicules lourds – voirie forestière*;

CONSIDÉRANT QUE ces trois programmes d'études sont menacés en raison de l'arrêt des opérations de Bois d'œuvre Cédrico inc.;

CONSIDÉRANT QUE cette situation met en péril le cheminement professionnel de 52 étudiants, la santé financière de l'établissement scolaire et l'emploi de 13 enseignants et 9 employés de soutien;

CONSIDÉRANT QUE les intervenants politiques, économiques et sociaux sont conscients de la nécessité d'assurer la pérennité de l'entreprise Bois d'œuvre Cédrico inc. pour la circonscription de Matapédia et l'Est-du-Québec, et de son importance stratégique.

POUR CES MOTIF il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson de demander au Premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, monsieur Clément Gignac et au ministre des Finances et du Revenu, monsieur Raymond Bachand d'intervenir d'urgence pour permettre la relance de Bois d'œuvre Cédrico Inc. dans les meilleurs délais en prenant dès maintenant les actions adéquates requises pour l'entreprise et en posant un geste politique pour préserver les emplois, les entreprises et les municipalités de la circonscription de Matapédia et de l'Est du Québec qui dépendent de la viabilité de Bois d'œuvre Cédrico inc.

De plus, une copie de cette résolution sera envoyée à la députée de Matapédia et porte-parole de l'opposition officielle en matière de services sociaux, d'action communautaire et d'économie sociale, madame Danielle Doyer et au vice-président de Bois d'œuvre Cédrico inc. monsieur Denis Bérubé.

11.09.429 MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ÉQUIPE FÉMININE BOMBARDIERS U14 À LA COUPE DES 3 DE BAIE-COMEAU

Les 13 et 14 août dernier, l'équipe de catégorie U14 féminine représentant l'Est du Québec au tournoi de soccer « La Coupe des 3 » a connu un parcours sans faille et ainsi, remporté la victoire contre les équipes de la Côte Nord et du Saguenay-Lac-St-Jean, leur octroyant ainsi le titre de « Championne de la Coupe des 3 ».

Leur travail acharné, leur détermination et leurs qualités sportives leur permettront de représenter dignement la région de l'Est du Québec/Côte Nord/Saguenay-Lac-St-Jean, et tout particulièrement la Ville de Mont-Joli lors de la présentation de la Coupe des champions provinciaux Saputo AA qui se déroulera au début du mois d'octobre et qui opposera des équipes dans les six zones reconnues par la Fédération correspondant aux 18 régions du Québec.

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil adopte une motion de félicitations à l'endroit de l'équipe féminine Bombardiers U14 pour leur excellente performance lors de ce tournoi et pour avoir remporté le Championnat de la division Est.

11.09.430 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX MEMBRES DU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA DEUXIÈME ÉDITION DE LA FRESQU'Ô-FÊTE

La deuxième édition de la Fresqu'Ô-Fête, présentée du 18 au 21 août 2011, a connu un éclatant succès. La formule proposée a plu à la population comme en témoignent l'affluence aux activités et les commentaires exprimés sur le site.

Les membres du comité organisateur ont su proposer au public des spectacles de grande qualité ainsi qu'une animation répondant à tous les groupes d'âge.

Mes collègues du conseil et moi-même sommes ravis du déroulement de la deuxième édition de la Fresqu'Ô-Fête et de la réponse de la population de Mont-Joli et de la région. De toute évidence, il y a place chez-nous pour un événement de cette nature. Le succès obtenu a naturellement exigé un travail

colossal de la part des nombreux bénévoles impliqués ainsi que des membres du comité organisateur.

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de chacune des personnes dont la contribution a permis à la Fresqu'Ô-Fête de recevoir un accueil chaleureux de la population. Nous tenons à rendre hommage au président du comité organisateur, notre collègue Jean-Pierre Labonté, dont le leadership s'est avéré un précieux atout. Nos félicitations s'adressent également à chacune et chacun de ses collaborateurs ainsi qu'à tous les bénévoles.

Le succès de la deuxième édition de la Fresqu'Ô-Fête confirme la pertinence de l'initiative. L'événement constitue un puissant outil de promotion pour la ville en plus d'offrir à la population un motif additionnel d'être fière de son circuit de fresques et de l'ensemble de son milieu. Les festivités génèrent une atmosphère conviviale qui consolide la qualité de vie que nous avons le privilège de goûter à Mont-Joli.

11.09.431 MOTION DE FÉLICITATIONS AU PERSONNEL HORTICOLE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET AUX MEMBRES DU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Depuis quelques années, la Ville de Mont-Joli améliore son image et sa beauté par la plantation de végétaux, arbres et arbustes. Le personnel horticole du service des travaux publics, dirigé par madame Angèle Sergerie, ainsi que le comité d'embellissement contribuent grandement à l'image de la ville en créant de magnifiques plates-bandes et arrangements floraux à chaque année.

Ces aménagements suscitent de nombreux commentaires élogieux de la part des citoyens de Mont-Joli mais également des nombreux touristes qui nous visitent soulignant ainsi le souci de la Ville d'avoir un environnement agréable à vivre et beau à regarder.

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit du personnel horticole qui a collaboré à l'embellissement de la Ville et nous tenons tout particulièrement à souligner le travail de madame Angèle Sergerie, horticultrice au service des travaux publics de la Ville de Mont-Joli ainsi que du travail de monsieur Mario Dionne à titre de président du comité d'embellissement de la Ville de Mont-Joli ainsi qu'à tous les membres qui en font partie.

11.09.432 MESSAGE DE SYMPATHIE À MONSIEUR DENIS DUBÉ À LA SUITE DU DÉCÈS DE SON PÈRE

Notre collègue du conseil, monsieur Denis Dubé, avait récemment la douleur de perdre son père, monsieur Théodule Dubé. Au nom des membres du conseil municipal et de la part de l'ensemble des contribuables, je tiens à offrir mes plus sincères condoléances à Denis et à sa famille.

La perte d'un être cher nous laisse toujours ébranlés. Quelles que soient les circonstances, nous ne sommes jamais vraiment prêts à franchir cette ultime étape. J'espère que l'affection et la sympathie des gens qui vous entourent adoucissent ces moments difficiles. Soyez assurés de notre sympathie et de notre amitié.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11.09.433 AUTORISATION DE PARTICIPATION AU COLLOQUE ANNUEL DE LA FONDATION RUES PRINCIPALES POUR MADAME SUSYE LÉVESOUE

CONSIDÉRANT QUE le 24^e Colloque annuel de la Fondation Rues principales aura lieu à Québec le mercredi 28 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli travaille conjointement avec cet organisme dans sa démarche de revitalisation commerciale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a déposé la candidature de madame Lévesque pour la soirée Hommage aux bénévoles et que la participation de madame Lévesque à des conseils d'administration tels que la Chambre de Commerce et industrie et la Caisse populaire démontre son intérêt pour l'économie et le développement de Mont-Joli;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Susye Lévesque à participer au 24^e Colloque annuel de la Fondation Rues principales le mercredi 28 septembre 2011 à Québec. Les frais d'inscription de 130\$ s'appliquent. Le conseil autorise le remboursement des coûts d'hébergement et de déplacement.

11.09.434 AUTORISATION DE VENTE DU LOT 3 755 979 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MADAME NATHALIE LEPAGE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente par la Ville de Mont-Joli à madame Nathalie Lepage d'un terrain d'une superficie d'environ 560,5 m², connu et désigné comme étant le lot 3 755 979 du cadastre du Québec, terrain situé sur l'avenue des Aviateurs dans les Îlots du Crépuscule.

Le prix dudit terrain est de 21,63 \$ le m² pour un total de 13 061.83 \$ tel que décrit à la promesse d'achat signée par les parties le 31 août 2011. Par cette même résolution, le conseil autorise le maire de Mont-Joli, ou le maire suppléant, de même que le directeur général, ou le greffier, à signer pour et au nom de la Ville les documents légaux relatifs à la transaction que rédigera le notaire désigné par l'acheteur.

11.09.435 AUTORISATION DE VENTE DE TERRAINS DU SECTEUR TOUCHÉ PAR LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AÉRIEN

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la vente de terrains formant des arrières lots dans le secteur nord de la Ville de Mont-Joli, secteur où s'applique la réglementation de zonage aérien et où la construction de résidences en serait rendue impossible. Le conseil fixe donc à 0,25 \$ le pi² le prix de ces terrains et précise que l'acheteur assumera les frais reliés aux services professionnels de notaire et d'arpenteur géomètre. L'un des contribuables, monsieur Mario Gagnon, a manifesté l'intérêt d'acquérir une parcelle de terrain visé par la présente résolution de sorte que le conseil autorise le maire de Mont-Joli ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et greffier adjoint ou greffier, à signer pour et au nom de la Ville les documents notariés relatifs à la transaction qui seront rédigés à partir des données fournies par monsieur Claude Vézina, arpenteur géomètre au dossier. De plus, monsieur Gagnon a confié son dossier à Me Jacques Michaud, notaire.

FINANCES

11.09.436

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN NOUVEAU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE MONT-JOLI ET LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli et les Chevaliers de Colomb du conseil n° 4359 de Mont-Joli ont conclu une entente sur l'aide financière apportée par la Ville pour un projet de réfection du Centre Le Colombien.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli s'engage à verser la somme de 35 000 \$ aux Chevaliers de Colomb de la façon suivante :

- 5 000 \$ en 2011 et 7 500 \$ par année pour les années 2012 à 2015 inclusivement tel qu'autorisé par la résolution 10.12.794 et aux conditions stipulées au protocole d'entente 2011-09;
- Si la Corporation n'est pas en mesure de démarrer son projet en 2011 la Ville accepte de débuter son engagement en 2012 pour 5 ans à raison de 7 000 \$ par année le tout tel que précisé au protocole d'entente.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire ou le maire suppléant, le directeur général ou le greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli un protocole d'entente avec les Chevaliers de Colomb du conseil no 4359 de Mont-Joli.

11.09.437

AUTORISATION ET RATIFICATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé des recommandations aux membres du conseil:

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
Filles d'Isabelle 18 septembre 2011	Déjeuner bénéfice	5 cartes à 7 \$
Club Rotary 28 août 2011	Brunch Robert Piché	6 cartes à 35 \$

11.09.438

AUTORISATION D'UN PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE POUR LA COMPENSATION DE L'ANNEXION DE L'INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE

CONSIDÉRANT le projet de Loi 268 adopté le 19 décembre 1986;

CONSIDÉRANT la compensation tenant lieu de taxes reçue du Gouvernement fédéral pour l'Institut-Maurice-Lamontagne en septembre 2011 au montant de 176 616,77 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit rembourser 30% de ladite compensation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement d'un montant de 52 985,03 \$ à la municipalité de Sainte-Flavie en compensation pour l'annexion du territoire de l'Institut Maurice-

Lamontagne.

11.09.439 DÉPÔT DES COMPTES À RECEVOIR AU 31 AOÛT 2011

CONSIDÉRANT QU'en accord avec les dispositions de l'article 105.3 de la Loi sur les Cités et Villes, le conseil peut requérir du directeur des finances et trésorier un compte rendu de la Ville dont les comptes à recevoir;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau, a produit en date du 31 août 2011 le rapport sur les comptes à recevoir concernant les taxes foncières et les autres comptes;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu d'accepter le dépôt de ce rapport;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport sur les comptes à recevoir au 31 août 2011 qui totalise un montant de 396 694 \$ dont 318 364 \$ pour les taxes foncières de 2011 dues et 78 330 \$ pour les autres comptes.

11.09.440 DÉPÔT ET ACCEPTATION DES INDICATEURS DE GESTION

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des indicateurs de gestion de la Ville de Mont-Joli pour l'année 2010.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

11.09.441 IMPLANTATION D'UN REGISTRE DE CONTRÔLE DES DÉPLACEMENTS DES EMPLOYÉS UTILISANT DES VÉHICULES DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé d'implanter un registre de contrôle des déplacements des employés utilisant des véhicules de la Ville de Mont-Joli.

11.09.442 AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE FORMATION DE LA COMAQ SUR LA GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Yves Sénéchal, greffier, à prendre part à une formation offerte par la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec (COMAQ) qui sera dispensée le vendredi 11 novembre 2011 à Alma. Le conseil autorise le paiement des coûts d'inscription de 385\$ plus les taxes incluant le repas du midi de même que le remboursement des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement. Cette dépense est prévue au budget.

11.09.443 AUTORISATION DE FORMATION À MADAME CÉLINE BÉRUBÉ

CONSIDÉRANT QUE le service des finances de la Ville de Mont-Joli utilise les logiciels Mégagest de la firme PG Solutions;

CONSIDÉRANT QUE ladite firme offre un séminaire de formation à Rimouski le 1^{er} novembre 2011;

CONSIDÉRANT la pertinence pour la technicienne en administration d'assister à cette rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Céline Bérubé à participer au séminaire de formation Mégagest de PG Solutions le 1^{er} novembre 2011 à Rimouski au coût de 275 \$ plus taxes.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.09.444 AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE COMPENSATION AUX AIDE-MONITEURS DU CAMP DE JOUR 2011

CONSIDÉRANT l'excellent travail accompli par les aide-moniteurs bénévoles du Camp de Jour 2011;

CONSIDÉRANT la pratique établie au Camp de Jour consistant à leur offrir un montant forfaitaire à la fin de la saison;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de verser une somme établie selon la durée de leur implication aux personnes suivantes :

•	Marie-Ève Baril-Tremblay :	50 \$
•	Alex Deroy:	50 \$
•	Samuel Vaillancourt :	30 \$
•	Guillaume Soucy-Ross:	80 \$
•	Audrey Beaulieu:	50 \$
•	Anaïs Joseph	80 \$
•	Sasha Brunet	30 \$

Cette dépense totalisant 370 \$ est prévue au budget du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2011-1259 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2010-1234 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE le service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire désire revoir les tarifs applicables à la dispense de certains services à la population;

CONSIDÉRANT QUE, pour ce faire, il est nécessaire de modifier le règlement 2010-1234 établissant lesdits tarifs;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2011-1259 modifiant le règlement 2010-1234 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activité de la Ville.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.09.446 AUTORISATION DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE BRIGADIERS SCOLAIRES

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de soutenir le service de brigadiers scolaires dans le but d'assurer une meilleure sécurité pour les enfants qui fréquentent les écoles primaires Norjoli et des Alizés;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de verser la somme de 3 800 \$ à La Maison des Familles de La Mitis à titre de

contribution de la Ville de Mont-Joli et de ses partenaires soient la Caisse populaire Desjardins de Mont-Joli, le Club Rotary et le Club Optimiste au fonctionnement du service de brigadiers scolaires. Rappelons que La Maison des Familles de La Mitis agit à titre de gestionnaire de ce service.

TRAVAUX PUBLICS

11.09.447

RATIFICATION DE L'ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME BPR POUR UNE ÉTUDE POUR LA DISPOSITION DES ALLUVIONS OU BOUES DÉSHYDRATÉES DANS LE CADRE DE LA MISE AUX NORMES DE L'USINE DE FILTRATION DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit procéder à une étude pour la disposition des alluvions ou boues déshydratées dans le cadre de la mise aux normes de l'usine de filtration d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont été contactées dans le but de proposer une offre de services professionnelles afin de trouver une solution optimale pour la disposition des alluvions ou boues déshydratées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux offres soient des firmes Dessau et BPR et que la firme BPR a déposé la plus basse soumission conforme à 4128 \$:

CONSIDÉRANT QUE le mandat consistera à quantifier, caractériser et définir les volumes des boues générées par le futur lit de séchage et à identifier le ou les sites qui permettront de recevoir les boues déshydratées ainsi que de définir une estimation des coûts de disposition et de transport pour la Ville de Mont-Joli de ces boues déshydratées;

POUR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon de ratifier l'adjudication d'un contrat de services professionnels à la firme BPR pour la réalisation de l'étude d'une solution optimale pour la disposition des alluvions ou boues déshydratées dans le cadre de la mise aux normes de l'usine de filtration de l'eau potable et ce, au montant de 4 128\$ plus les taxes.

11.09.448

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1 POUR LA RÉNOVATION DE LA FAÇADE DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Claude Fournier et Fils Ltée. a présenté le décompte progressif # 1 pour les travaux en date du 15 août 2011 pour le projet de rénovation de la façade de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marcel Banville, architecte ainsi que le service des finances ont procédé à la vérification dudit décompte et que celuici correspond aux travaux exécutés et représente un pourcentage d'avancement des travaux de 71%;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appliquer une retenue contractuelle de 10 % comme prévu au devis régissant ce projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la firme Claude Fournier et Fils Ltée du décompte progressif #1 couvrant la période des travaux jusqu'au 15 août 2011 et ce, au montant de 20 946,62 \$ incluant les taxes.

11.09.449 RATIFICATION D'ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À MONSIEUR NELSON BANVILLE, ARPENTEUR GÉOMÈTRE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de ratifier l'adjudication d'un mandat de services professionnels à monsieur Nelson Banville, arpenteur géomètre, pour la régularisation de l'empiètement de la rue sur les propriétés de monsieur Pierre Desrosiers (Dépanneur Alimentation Rodès) sise au 1337 boulevard Jacques-Cartier et de monsieur Rodrigue Leclerc, sise au 24 avenue Champlain.

Le mandat de 2 300 \$ plus les taxes consiste à effectuer les vérifications de conformité pour la marge latérale du Dépanneur Alimentation Rodès et la marge avant de la propriété de monsieur Leclerc. Le tout selon l'offre de service de monsieur Nelson Banville en date du 8 juillet 2011.

L'acquisition des parcelles se fera au prix de l'évaluation municipale. La parcelle acquise pour monsieur Leclerc est d'une superficie connue de 27,2m² au prix de l'évaluation municipale pour une valeur totale de 899 \$. À cela s'ajoute une parcelle supplémentaire sur le lot 3 755 336 selon la subdivision cadastrale à venir de monsieur Banville, et ce, toujours au prix de l'évaluation municipale.

La valeur d'acquisition de la parcelle de terrain de monsieur Pierre Desrosiers sera connue suite à la subdivision par l'arpenteur, selon la superficie déterminée et toujours au prix de l'évaluation municipale.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

11.09.450 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR MARTIN CARON POUR LE 1759, RUE CÔTÉ À MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Caron a déposé le 25 juillet 2011 une demande de dérogation mineure au CCU pour sa propriété du 1759, rue Côté à Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE les marges de recul avant de la propriété sont de 4,47 m sur la rue Côté et de 5,31 m sur l'avenue Pierre-Normand au lieu des 6 m prévus à la réglementation actuellement en vigueur et qu'il s'agit d'une construction en place depuis 1992 qu'il serait impossible de rendre conforme;

CONSIDÉRANT QUE l'effet de cette dérogation, si elle était accordée par le conseil municipal, permettrait que les marges avant soient de 4,47 m sur la rue Côté et de 5,31 m sur l'avenue Pierre-Normand.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) émise lors de la rencontre du 1^{er} août 2011;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Information en date du mercredi 3 août 2011;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Martin Caron pour sa propriété du 1759, rue Côté à Mont-Joli.

11.09.451 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2011-1256 CONCERNANT L'ÉLAGAGE DES ARBRES, ARBUSTES ET HAIES AINSI QUE LES MESURES À ADOPTER AFIN DE CONTRER LE FLÉAU DES « NODULES NOIRS » OU DE « LA MALADIE DU CERISIER »

CONSIDÉRANT QUE la croissance de la végétation mène à l'empiètement sur l'emprise publique ce qui nuit à la visibilité des panneaux de signalisation en plus de rendre plus difficile la circulation aux abords des intersections où se trouvent des arbres, arbustes et haies;

CONSIDÉRANT QUE la négligence de certains propriétaires dans l'entretien des végétaux vient nuire aux efforts déployés par l'ensemble des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge pertinent d'intervenir afin d'assurer la sécurité de la population;

CONSIDÉRANT QU'il est de la responsabilité des propriétaires d'entretenir leurs arbres, arbustes et haies de façon à ce qu'ils ne nuisent pas à autrui;

CONSIDÉRANT QUE l'Est du Canada en général et la Ville de Mont-Joli en particulier sont frappés par la maladie du cerisier, aussi appelée nodule noir, une excroissance chancreuse noire rugueuse qui peut encercler la totalité de la branche des cerisiers et des pruniers;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de mesures draconiennes s'impose afin de freiner le processus d'infection qui mène à la formation d'un champignon puis, ultimement à la contagion de tous les cerisiers, pruniers et autres essences du même type sur un très vaste périmètre;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné en ce sens par la conseillère Kédina Fleury-Samson lors de la séance ordinaire du lundi 6 juin 2011;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2011-1256.

AFFAIRES NOUVELLES

11.09.452 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES DE L'AVENUE PIERRE-NORMAND

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des propositions de services professionnels pour une étude géotechnique dans le cadre des travaux de prolongement des services sur l'avenue Pierre-Normand;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) firmes ont déposé une soumission pour ce mandat à savoir :

Inspec-Sol: 2 750 \$, plus les taxesLVM: 2 900 \$, plus les taxes

CONSIDÉRANT l'analyse des propositions et la recommandation qui en découle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Inspec-Sol le mandat d'effectuer une étude géotechnique pour le

projet de prolongement des services sur l'avenue Pierre-Normand, et ce, au montant de 2 750 $\$ plus les taxes.

11.09.453 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée

11.09.454 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 15, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger Maire Yves Sénéchal Greffier